

<p>AR Prefecture</p> <p>016-200079069-20240228-20240106-DE Reçu le 04/03/2024</p>	<p><i>Sy. BTB</i> Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p>
<p>SYBTB SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE</p>	

Le 28 février 2024 à 18h00, en la salle communale de Rivières., se sont réunis les membres du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Daniel DECHANDON, convoqués le 19 février 2024.

<p>Date de la convocation : 19/02/2024 Nombre de délégués titulaires : 37 Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 24 Pouvoirs : 1</p>	<p>OBJET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de poste.
---	--

CDC Charente Limousine : Mr DUMAS Jean Luc ; Mr LEONARD Jean-Pierre ; Mr MAES Xavier ; Mr MARJOLET Jean-Louis ; Mr PALARD Philippe ; Mr POINT Pascal ; Mr TRIMOULINARD Jean Claude

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette ; Mr ROBIN Rémi

CDC Grand Angoulême : Mr HUREAU Thierry ; Mme GROSMAN Carole

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Mr BARDOULAT Pierre ; Mr CARETTE Pierre ; Mme COMBEAU Danielle ; Mr DECHANDON Daniel ; Mr JOUASSIN Emmanuel ; Mme MICHENAUD Françoise ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr RICHARD Christophe ; Mr ROUSSEAU Jacky

CDC Lavalette Tude Drone : -----

Étaient présents - Suppléants : Mr SARLANGE Dominique ; Mme TEXIER Annie ; Mr VIGNAUD Jean-Jacques

Étaient absent(s) excusé(s) : Mme MONToux Béatrice ; Mr PUYMERAIL Aurélien ; Mr SAVY Benoit ; Mr VIROULAUD Philippe ; Mme DULAIS Nathalie ; Mr AZEN Bernard ; Mr BORIE Patrick ; Mr DANIEL Thierry ; Mr FERSING Jacques ; Mr GENINI Didier ; Mr LAURIN Jacky ; Mr MANDIN Laurent ; Mr MORISSET Bernard ; Mr RABARDY David ; Mr SEGUIN Philippe ; Mr VANACKERE Stéphane ; Mr JOSEPH Alain.

Pouvoirs attribués : Mr BORIE Patrick à Mr DECHANDON Daniel

Présents Sy BTB :

Mr ROJO-DIAZ Emmanuel
Mme CAILLAUD Nadia

Mr VIAL Quentin

Mme DROIT Emilie

AR Prefecture

Invités : Mme MOREAU et Mme BENOIT – Trésor Public de La Rochefoucauld en Angoumois.
Reçu le 04/03/2024

Secrétaire de séance : Mme MICHELAU Françoise

Exposé :

➡ **Le Président informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel de Technicien Principal de 1^{ère} classe d'un technicien rivière.

➡ **Le Président propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet soit 35 /35^{ème}, pour :

- Fonctions de direction des services du syndicat SyBTB ;
- Fonctions d'animateur techniciens rivières

A compter du /01/04/2024

➡ **Le conseil syndical, après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général de la fonction publique modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L. 313-1 et 332-14,

Vu le tableau des emplois,

TABLEAU DES EMPLOIS.					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technicien rivière	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	2	1 + 1 non pourvu	TC
Technicien rivière	Technicien principal de 1 ^{ère} classe.	B	0	1	TC
Encadrant technique régie	Agent de maîtrise	C	1	1	TC

	Chef d'équipe	Adjoint technique territorial	C	2	2	TC
	AR Prefecture					
016-200079069-20240228-20240106-DE Reçu le 04/03/2024	Chef d'équipe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
	Secrétariat RH	Adjointe administrative principale de 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
	Secrétaire comptable et paie.	Adjointe administrative principale de 2 ^{ème} classe.	C	1	1	TNC

Résolution :

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

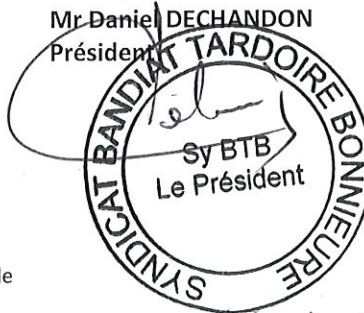
- D'adopter la proposition du Président
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Sy BTB

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 11/3/2024 et de la publication le 11/3/2024

Fait à : AGRIS
Le : 29/02/2024

Mr Daniel DECHANDON
Président



Le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Secrétaire de séance

[Handwritten signature]
Françoise Michenaud